

INFOCOMPTES

N° 015 *- Mars 2020

Lettre d'information de la Cour des Comptes du Sénégal



INFOCOMPTES

Lettre d'information de la Cour des Comptes du Sénégal

N° 015 - Mars 2020

SOMMAIRE

- ☞ Remise officielle au Président de la République et Présentation publique des trois rapports publics 2015, 2016 & 2017.....**pp 2-3**
- ☞ les organismes et entités publics audités & les audits thématiques.....**pp 5-6**
- ☞ Les principales observations issues du contrôle des organismes et entités publics.....
.....**pp 7-8**
- ☞ Adoption du plan stratégique 2020-2024 de la CC.....**p9**
- ☞ Présentation des vœux de nouvel an et arbre de Noel des enfants du personnel.....
.....**pp 11-12**

N°15, mars 2020

**La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration**

A LA UNE

PARUTION DU RAPPORT PUBLIC DES ANNEES 2015, 2016, 2017

Le Premier Président de la Cour des Comptes, M Mamadou FAYE, a remis, le vendredi 30 janvier 2020, les **Rapports publics des années 2015, 2016 et 2017** au Président de la République, M Maky SALL. La cérémonie officielle de remise s'est déroulée au palais de la République.



Le Premier Président de la Cour des Comptes remettant au Président de la République les Rapports publics 2015, 2016, 2017

Dans son adresse au Président de la République, le Premier Président de la Cour des Comptes a souligné les dysfonctionnements notés pour la période sous revue. il s'agit entre autres de la « présentation du tableau d'équilibre de la loi de finances ne faisant pas ressortir le déficit budgétaire prévisionnel ; un faible remboursement des prêts rétrocédés à certains organismes publics ; des dépassements sur crédits évaluatifs et un montant important des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle etc. ». Cependant, concernant le contrôle de l'exécution des lois de finances, « la Cour a observé que, pour toute la période sous revue, les critères de convergence au sein de l'UEMOA ont été globalement respectés », selon le Premier Président de la Cour.

N°15, mars 2020

**La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration**

D'autre part, la Cour des Comptes s'emploie désormais à effectuer, une fois tous les deux ans, une mission de suivi des recommandations issues de ses contrôles antérieurs. Le premier exercice effectué en 2015 a permis selon le Premier Président de « constater que sur les 215 recommandations, 121, soit 56,27% ont été effectivement mises en œuvre et 41, soit 19% l'ont été partiellement. » En 2017, 89,65% des 116 recommandations ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre. Ce suivi des recommandations, soulignera le Premier Président, confère de la valeur ajoutée aux contrôles effectués pour toutes les missions de la Cour. La Cour des Comptes du Sénégal s'est engagée à en systématiser la pratique pour mieux répondre à la question récurrente de ses interlocuteurs : « A quoi servent vos constatations et vos recommandations ? ».



Enfin, le Premier Président a demandé, d'une part l'amélioration des conditions de travail de la Cour notamment l'urgence de finaliser le chantier du siège de l'Institution et sollicité,



d'autre part, l'appui de l'Etat dans l'organisation à Dakar, en décembre 2020, de la 15^{ème} Assemblée Générale de l'Organisation africaine des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (AFROSAI). De son côté, le Chef de l'Etat s'est félicité du travail de la Cour. Il a également souligné toujours accorder une grande attention aux conclusions et recommandations de la Cour des Comptes en vue d'une amélioration du fonctionnement de l'Administration publique et une gestion transparente des ressources publiques.

Les trois (3) Rapports sont disponibles sur le site web de la Cour : www.courdescompte.sn

N°15, mars 2020

**La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration**

LES ORGANISMES ET ENTITES PUBLICS AUDITES & LES AUDITS THEMATIQUES



Le Premier Président de la Cour des Comptes, M Mamadou FAYE, sur sa droite, M Fara MBODJ, Procureur Général près la Cour et sur sa gauche, M René Pascal DIOUF, Rapporteur Général du Rapport public lors de la conférence de presse de présentation des Rapports, le samedi 31 janvier 2020 à Dakar

Ci-dessous, la liste des organismes et entités publics contrôlés par la Cour dans la période couverte par les trois (3) rapports :

👉 LISTE DES ORGANISMES ET ENTITES PUBLICS AUDITES

1. Fonds national de Retraite ;
2. Agence de Développement de l'Informatique de l'Etat (ADIE) ;
3. Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée (ANRSA) ;
4. Agence nationale de la Maison de l'Outil (ANAMO) ;
5. Agence sénégalaise de la Promotion des Exportations (ASEPEX) ;
6. Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) ;
7. Agence sénégalaise d'Electrification rurale (ASER) ;
8. Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
9. Plan ORSEC ;
10. Festival mondial des Arts Nègres (FESMAN) ;
11. Ambassade du Sénégal au Mali ;

12. Direction l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) ;
13. DAGE du ministère de l'Industrie et des Mines ;
14. Commune de Nguékokh ;
15. Commune de Gossas ;
16. Centre de Formation professionnelle et technique (CFPT) ;
17. Centre international du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES) ;
18. Office des Forages ruraux (OFOR) ;
19. Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED).

👉 LES AUDITS THEMATIQUES

Les audits thématiques sur la période couverte par les trois (3) rapports ont porté sur :

- Rapports sur l'exécution des lois de finances pour 2014, 2015, 2016 et déclarations générales de conformité y relatives ;
- suivi des recommandations de la Cour dans quinze (15) entités, en 2015 et 2017 ;
- contrôle de la gestion des dépenses de quatorze (14) agences ;
- contrôle de la comptabilisation des recettes issues des industries extractives pour 2014 et 2016 ;
- mission conjointe d'audit des délais applicables aux procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- contrôle de la gestion des crédits du Programme Indicatif de Coopération (PIC III) signé entre la Coopération luxembourgeoise et l'Etat du Sénégal.



LES PRINCIPALES OBSERVATIONS ISSUES DU CONTRÔLE



Le Conseiller référendaire Papa Galo LAKH (au centre), Rapporteur du Rapport public 2015, faisant la synthèse de la conférence de presse en langue nationale wolof avec le Premier Président de la Cour des comptes sur sa droite et le Rapporteur Général du Rapport public sur sa gauche

La Cour des Comptes a relevé un certain nombre d'observations au cours de ses contrôles dont voici, les principales :

- ✓ Défaillance des organes de gouvernance ;
- ✓ dysfonctionnements dans l'organisation des services ;
- ✓ manquements dans la gestion budgétaire, comptable et financière ;
- ✓ contrats de performance inexistants ;
- ✓ absence de politique de gestion des risques ;
- ✓ imperfections du cadre d'évaluation des performances ;
- ✓ personnels insuffisamment qualifiés ;
- ✓ défaut de maîtrise des effectifs et de la masse salariale ;
- ✓ cumul de rémunérations ;
- ✓ disparités salariales injustifiées ;
- ✓ non reversements des impôts et des cotisations sociales
- ✓ irrégularités dans la gestion des frais généraux, dons et subventions ;
- ✓ mauvaise tenue de la comptabilité administrative et des matières ;
- ✓ manque de performance des collectivités territoriales dans la perception de leurs recettes ;
- ✓ manque de transparence dans les procédures de passation des marchés et violation des règles de passation des marchés ;
- ✓ mauvaise exécution des marchés publics ;
- ✓ inexistence d'un système intégré permettant de délivrer des statistiques sur les industries extractives ;
- ✓ présentation du tableau d'équilibre de la LFI qui ne fait pas apparaître le véritable déficit budgétaire prévisionnel (2014) et qui ne permet pas au Parlement d'avoir une information transparente ;

N°15, mars 2020

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration

- ✓ faible remboursement de la dette r  troced  e ;
- ✓ mauvaise reprise des soldes de gestion ;
- ✓ montant important des restes    recouvrer sur les imp  ts directs per  us par voie de r  les ;
- ✓ d  passement sur cr  dits   valuatifs ;
- ✓ sur la base des informations re  ues par la Cour, tendance    respecter les crit  res de convergence de l'UEMOA.

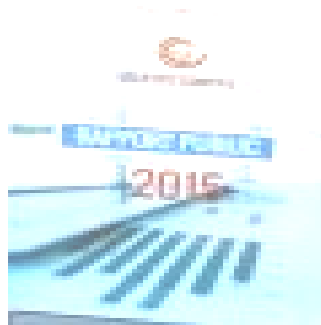


Le Premier Pr  sident de la Cour des Comptes, M Mamadou FAYE, sur sa droite, M Fara MBODJ, Procureur G  n  ral et le Conseiller r  f  rendaire Ren   Pascal DIOUF, Rapporteur G  n  ral

LES ENTITES CONCERNEES PAR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COUR

Au titre du suivi des recommandations de la Cour, quinze (15) entit  s sont concern  es :

- 1- Centre hospitalier El Hadj Ahmadou Sakhir Ndi  gu  ne ;
- 2- Soci  t   S  n  galaise de Presse et de Publication (SSPP « Le Soleil ») ;
- 3- Port Autonome de Dakar (PAD) ;
- 4- Soci  t   d'Am  nagement et de Promotion des C  tes et Zones Touristiques du S  n  gal (SAPCO) ;
- 5- Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ;
- 6- Soci  t   Nationale de Raffinage (SAR) ;



- 7- Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD) ;
- 8- Société des Infrastructures et des Réparations Navales (SIRN) ;
- 9- Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARTP) ;



- 10-Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) ;
- 11-Agence nationale de la Recherche Scientifique appliquée (ANRSA) ;
- 12-Conseil national de Lutte contre le SIDA (CNLS) ;
- 13-Programme national de Lutte contre la Tuberculose (PNT) ;
- 14-Société nationale des Habitations à Loyer modéré (SNHLM) ;
- 15-Caisse de Dépôts et Consignations (CDC).



ECHOS DE LA COUR

LE PLAN STRATEGIQUE 2020-2024 DE LA COUR DES COMPTES VALIDE

Le mercredi 29 janvier 2020 à Dakar, la Cour des Comptes organisé l'atelier de validation de son Plan stratégique 2020-2024. Toutes les catégories du personnel ont participé aux travaux. Le Premier Président, dans son allocution d'ouverture des travaux, a souligné qu'en procédant « à la validation collective et consensuelle » du document, « la Cour est restée fidèle à l'approche inclusive initiée par la commission chargée d'élaborer le Plan stratégique 2020-2024 », en impliquant tous les personnels de la Cour « dans la construction d'une ambition partagée. »



Le Premier Président de la Cour des Comptes ouvrant les travaux de l'atelier de validation du Plan stratégique le 29 janvier 2020

Il a vivement félicité la commission pour cette démarche inclusive et participative qui a permis de prendre en compte, dans le Plan, l'essentiel des préoccupations de toutes les catégories socio-professionnelles représentées dans la Cour. Le Plan stratégique, a rappelé le Premier Président, sera la boussole qui va indiquer la marche à suivre de notre Institution dans le déploiement de sa mission sur les cinq ans à venir.

En recommandant la planification dans la gestion des administrations et organismes publics pour la culture du résultat et la recherche de performance, la Cour des Comptes, selon le Premier Président, doit donc être exemplaire dans la promotion de pratiques vertueuses. Et l'élaboration inclusive du plan stratégique de la Cour en est un exemple démonstratif !

Enfin, le Premier Président s'est « engagé à ne ménager aucun effort pour une réussite de la mise en œuvre de ce plan dans le respect, bien entendu, des dispositions légales et réglementaires régissant la Cour » qui, a-t-il rappelé avec force, « est une juridiction financière. » Il a également invité l'ensemble du personnel à « redoubler d'efforts pour la mise en œuvre réussie du plan stratégique. »

Par la suite, les travaux se sont déroulés en plénière. L'atelier a passé en revue l'ensemble des documents du Plan stratégique (plan de financement, plan opérationnel 2020, etc.). Au terme des travaux, l'atelier a validé à l'unanimité le plan stratégique 2020-2024 de la Cour des Comptes.

PRESENTATION DE VŒUX ET ARBRE DE NOEL

Renforcer la crédibilité de la Cour et améliorer les relations entre toutes les catégories de personnel

Le 8 janvier 2020, s'est déroulée au complexe Magic Land, la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an et l'arbre de Noël pour les enfants organisé par l'Amicale du Personnel de la Cour des Comptes (APECCS).



Le Premier Président de la Cour des Comptes entouré du Procureur Général, des Présidents de chambre du Secrétaire Général

Dans son adresse, le Premier Président de la Cour, M Mamadou FAYE, a salué le travail accompli par l'ensemble du personnel de l'Institution. Il a exhorté toutes les catégories du personnel à redoubler d'efforts pour améliorer la qualité du travail. Sur l'amélioration des conditions de travail, le Premier Président a noté qu'une action particulière est accordée à la finalisation du chantier de construction du Siège de l'Institution dont la réception attendue au cours de cette année devrait permettre une efficacité plus accrue dans la mise en œuvre des activités de la Cour.



S'adressant aux enfants du personnel, le Premier Président les a invités à travailler davantage à l'école, pour faire plaisir à leurs parents mais aussi se préparer à assurer leur relève.

Auparavant, le Secrétaire Général de la Cour, était revenu sur les activités réalisées au cours de l'année écoulée et les perspectives pour l'année 2020 avec le prochain plan stratégique 2020-2024 qui sera la boussole de l'Institution pour les 5 prochaines années. Par la suite, les cadeaux ont été remis aux enfants avec la prestation d'artistes et comédiens. La fête a été belle !

DES IMAGES DE LA CEREMONIE...



Supervision : Secrétaire Général

Conception : Communication & Doc-Archives /// contact : infocomptes@courdescomptes.sn